

Fiche d'inscription- COURS A DISTANCE - Année 2022-2023

Cadre réservé à l'administration

Date d'inscription :/...../20..... Dossier numéro :

Module(s) choisi(s) :

Sciences islamiques :Niveau :

Langue arabe : Niveau :

Lecture du Coran :Niveau :

Réinscription ? OUI NON

1. Identité

M. NOM :
 Mme Prénom :
 Mlle Date de naissance : / /

Photo

2. Coordonnées

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....

Courriel : @

3. Modalité d'examens

Seuls les étudiants résidents à plus de 80 km, seront autorisés à passer les examens à distance :

Passera les examens à distance : fournir un justificatif d'adresse

4. Renseignements complémentaires

Niveau d'étude/domaine : Activité actuelle :

Situation familiale :

Comment avez-vous connu l'Institut Nawawi ? :

Êtes-vous investis dans une association, un syndicat, ... : OUI NON

Si oui, préciser :



Convention financière

La présente convention règle les rapports financiers entre l'institut Nawawi et l'étudiant

1/-Enseignement choisie - Tarifs

	Acompte	Restant due
<input type="checkbox"/> Sciences islamiques avec option à distance : 380 €/an	80 €	300 € (3 x 100 € si par chèques ou CB)
<input type="checkbox"/> Sciences islamique + 1 option (Coran ou Arabe) : 480 €/an	80 €	400 € (140 € et 2 x 130 € si par chèques ou CB)
<input type="checkbox"/> Sciences islamique + 2 options (Coran et Arabe) : 580 €/an	80 €	500 € (200 € et 2 x 150 € si par chèques ou CB)

Le 1^{ère} acompte (frais de dossier) est à verser lors de l'inscription, le reste sera exigible, au plus tard, le jour de la rentrée de l'étudiant, en totalité si en espèce ou virement, ou en plusieurs chèques ou prélèvement CB.

2/-Mode de paiement

Chèques (à l'ordre de « ISHN ») / ou CB : dernière encaissement, au plus tard fin Janvier

Date encaissement ou de prélèvements	MONTANT	Chèques/CB			Visa comptabilité
		EMETTEUR	BANQUE	N° Chèque/Transaction	

Espèces / Virement

Date	Montant	Signature	Visa comptabilité

3/-Date limite d'inscription, annulation d'inscription et/ou interruption en cours de scolarité : extrait du règlement intérieur

- Aucun étudiant ne sera accepté en cours avant d'avoir rendu son **dossier complet, paiement inclus.**
- En cas d'annulation d'inscription :
 - **Jusqu'à 15 jours après le début des cours** : remboursement des **frais amputés du premier acompte (frais de dossier)**
 - **En cas de désistement ou d'interruption des cours au-delà de 15 jours ou durant l'année, aucun remboursement ne sera effectué, quel qu'en soit le motif.**

L'étudiant qui s'absente, comme celui qui arrête les cours en cours d'année ou qui est exclu définitivement de l'Institut ne peut en aucun cas réclamer un quelconque remboursement *J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'annulation.*

Signature de l'étudiant :

